

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 8 juillet 2021**

**DCM N° 21-07-08-25**

**Objet : Déclassement du domaine public de l'immeuble sis 6 place de France à Metz.**

**Rapporteur: M. HUSSON**

La Ville de Metz est propriétaire d'un immeuble, situé au n°6 de la Place de France auparavant affecté à l'usage du service public du culte en tant que presbytère de la paroisse Saint Simon Sain Jude et de son église voisine.

Suite au départ des pères Lazaristes en 2013, les locaux sont devenus trop vastes pour y loger le desservant de la paroisse.

Le diocèse de Metz a par courrier en date du 01 août 2017 émis un avis favorable à cette désaffectation.

Par délibération n° 17-09-28-28 du 28 septembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a donc désaffecté le presbytère ainsi que des dépendances et son jardin.

Aussi il est proposé de prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du CGPPP.

La parcelle devant faire l'objet de ce déclassement se situe sur le ban de Metz, et est cadastrée : Section 4 Parcelle n° 7.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** le plan cadastral ci-joint en annexe,

**CONSIDERANT** que depuis le départ des pères Lazaristes en 2013 et la désaffectation de l'immeuble en 2017 l'immeuble sis 6 Place de France n'est plus affecté à un service public,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de la parcelle située à Metz et cadastrée : Section 4 Parcelle n° 7 conformément au plan cadastral ci-joint.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale

Commissions :

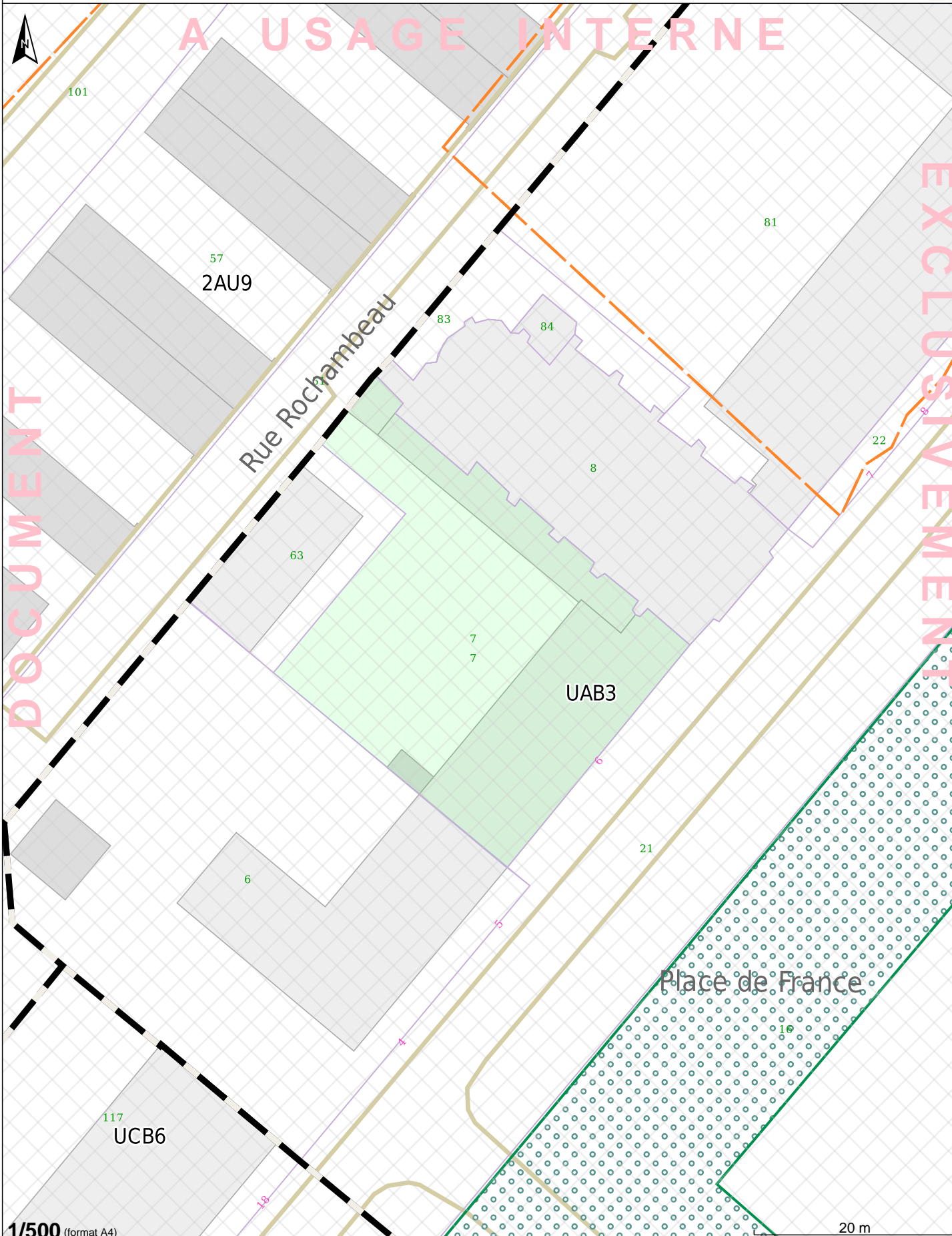
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Metz Section : 4 Parcelle : 7 - Sise : 6 Place de France - Surface : 983 m<sup>2</sup>  
Zones POS/PLU : UAB3 - PPR : O - Année de construction : 1750



1/500 (format A4)

20 m

COMMUNE DE METZ - SCE PATRIMOINE CELL IMPOTS 0001 PL D ARMES J F BLONDEL 57000 METZ (propriétaire)

- Zone PLU
- Emplacement réservé
- Limite de PPR
- Plantation à réaliser
- Espace boisé classé
- Marge de recul minimale / Marge de recul obligatoire
- Implantation obligatoire des immeubles/alignement

